



**Annexe A – Demande de licence Senne en Manche Est
Campagne 2020 (1^{er} janvier au 31 décembre 2020)**

**DEMANDE A RETOURNER AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2019
AU CNPMEEM : 134, avenue de Malakoff, 75116, Paris**

Accompagnée de la cotisation financière (1 chèque de 1 000 euros)

* = champ obligatoire

ARMATEUR :

Nom – Prénom / Société *			
Adresse postale*			
N° de redevable CPO*	<i>(Format xxAxxxx ou SPRxxxx)</i>		
Adresse Email		Téléphone	

NAVIRE EXPLOITE :

Nom du navire*			
QM + Immatriculation*		Longueur (hors tout) * :	m
Code de l'engin utilisé (SDN, SSC, SPR, SX, SV)*			
Si code engin SPR – Nom, QM et Immatriculation du navire couple			

Adhérent d'une OP* : Oui / Non ; **Si oui, nom de l'OP :** _____

- J'atteste être à jour du paiement des CPO Cotisations Professionnelles Obligatoires (hors premières installations)
- J'atteste être détenteur de l'AEP « stocks démersaux Manche Est mer du Nord » à titre définitif pour le navire objet de la demande
- J'atteste être à jour de mes déclarations de capture

<input type="checkbox"/> Renouvellement à l'identique <input type="checkbox"/> Renouvellement avec changement de navire – Nom du navire précédent : ----- <input type="checkbox"/> Renouvellement avec changement de navire– Nom du navire précédent : ----- <input type="checkbox"/> Renouvellement avec changement d'armateur – Nom de l'armateur précédent : ----- <input type="checkbox"/> Autre demande
--

Fait :

à* :	le* :
------	-------

Signature du demandeur*

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LICENCE SENNE MANCHE EST 2020

Un dossier complet de demande de licence Senne en Manche Est 2020 se compose de :

Le formulaire dûment complété (partie recto de ce document) :

- Les champs obligatoires (identifiés par*) sont renseignés (le N° de Redevable CPO et le numéro d'identification figurant sur l'appel de cotisations professionnelles obligatoires, de type xxAxxxx pour un armateur en son nom propre ou SPRxxxx pour une société) ;
- Être à jour du paiement des CPO, des déclarations de pêche et être détenteur de l'AEP « stocks démersaux Manche Est mer du Nord » pour le navire objet de la demande sont des conditions d'éligibilité à la licence. Si ces cases ne sont pas cochées, votre demande ne sera pas instruite.

La cotisation financière : 1 chèque de 1 000 euros à l'ordre du CNPMM (le règlement par virement bancaire est possible, si vous ne disposez pas de chéquier. Dans ce cas, renseignez vous auprès du CNPMM par téléphone ou e-mail).

- **Une photocopie complète du permis d'armement** du ou des navires armés à la pêche ou à défaut, **une photocopie de l'acte de francisation**, certifiées conformes sur l'honneur par le demandeur.

- Pour les projets de construction ou transformation de navire ou pour tout autre projet faisant l'objet d'une demande de PME, **une copie de la demande de PME** justifiant du projet d'activité de pêche à la senne en Manche Est ou le cas échéant, la preuve de la validation du projet par la Commission nationale ou Régionale de Gestion de la Flotte de Pêche pour un projet d'activité de pêche à la senne en Manche Est,

- En cas d'utilisation d'une senne manœuvrée par deux navire (code engin SPR), une déclaration du navire couple.

- Pour les couples armateurs navires inscrits sur la liste de la campagne de pêche 2019 (hors navires en construction), un extrait du journal de pêche attestant de captures effectuées à l'aide d'une senne en 2019.

- Pour les couples armateurs navires inscrits sur la liste de la campagne de pêche 2019, pour un navire en construction, la copie de la prolongation de la décision de réservation ou le permis de mise en exploitation ainsi que tout élément de preuve du commencement de réalisation de l'opération projetée : attestation de mise en chantier du projet, engagement des dépenses pour sa réalisation ou exécution de contrôles de sécurité.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS PAR LE CNPMM. DANS CE CAS, ILS SERONT RENVOYES A L'ADRESSE DE L'ARMATEUR

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le CNPMEM en vue de l'attribution des licences Senne en Manche Est 2020, pour le suivi de la pêche à l'aide de cet engin sur la zone à des fins statistiques et la réalisation des opérations de contrôle de celle-ci, en application des articles L. 912-1 et suivants et R. 912-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ainsi qu'à la délibération relative au régime d'exercice de la pêche à la senne dans la division CIEM VII d dit « secteur Manche Est ».

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont partagées entre le CRPME de rattachement et le CNPMEM. Elles sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment les administrations légalement habilitées (DPME, DIRM(s), services en charge du contrôle des pêches, etc.). Une extraction partielle de ces données peut être transmise aux Comités des pêches maritimes, aux organisations de producteurs et aux administrations centrales et locales. Le partage de ces données et leur communication sont indispensables pour mener à bien la finalité précitée. Ces données sont conservées pendant dix années.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder à vos données ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données hormis dans les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le CNPMEM.

Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.